



PUBLIC CONCERNÉ

- Chef.fe.s d'entreprise, salarié.e.s, demandeur.se.s d'emploi en possession d'un certificat SST en fin de validité (2 ans) ou périmé depuis moins de 2 ans.

CONDITION D'ENTRÉE EN FORMATION

- Aucune condition de niveau ou de diplôme.
- Maîtrise orale et de la lecture de la langue française.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Formation uniquement en présentiel avec assiduité totale obligatoire.
- La formation se déroule sur 7 heures avec de 4 à 10 stagiaires par session.
- Mises en pratique avec rappel des apports théoriques si nécessaire dans le respect des consignes de l'INRS.
- Formateur certifié par la Caisse centrale de la MSA/INRS.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et échanges d'expérience entre les stagiaires.
- Exercices pratiques ; vidéos.

LES POINTS FORTS DE LA FORMATION

- Nombreuses mises en pratique avec rappels théoriques si nécessaires.
- Adaptation de la formation aux différents environnements de travail des stagiaires.
- Nombreux échanges avec les stagiaires sur leurs expériences vécues.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Entretien et mettre à jour les connaissances et les compétences acquises lors de la formation initiale pour :
 - Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident,
 - Être capable d'appliquer les règles de la prévention des risques pour contribuer à la diminution des risques d'accidents du travail.

MODALITÉS DE VALIDATION

- Attestation d'assiduité remise à la fin de la formation.
- Évaluation continue et finale avec mise en situation pratique.
- Le certificat SST est délivré par le formateur du centre de formation.

CONDITIONS MATÉRIELLES

- Prochaines dates de formation et tarif : Nous consulter,
- Informations générales à retrouver sur les fiches « Modalités de rémunération et financement » et « Modalités pratiques ».

LA VIE AU CENTRE

Hébergement - Restauration sur place - Centre de ressources documentaires - Wifi - Accessibilité des locaux.

PROGRAMME DE LA FORMATION

1. Appréhender les risques au travail (rappels) :
 - Caractériser des risques professionnels ,
 - Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention.
2. Situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise (rappels).
3. Intervenir face à une situation d'accident du travail :
 - Protéger la zone d'accident de façon adaptée,
 - Examiner la victime,
 - Alerter ou faire alerter,
 - Secourir la victime.
4. Évaluation finale sur un cas concret.

Le taux de réussite ainsi que le taux de satisfaction sont accessibles sur notre site Internet www.terresdelyonne.com : rubrique "qualité"



Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter :



CFPPA 89
Rue de La Brosse
89290 Venoy



www.terresdelyonne.fr
ou notre page Facebook :
fb.com/cfppa89



03.86.94.60.20



cfppa.auxerre@educagri.fr

Photos et illustrations : Pixabay et Freepik



Se référer au Registre public d'accessibilité (accueil du centre et site internet)